

Date de dépôt : 27 novembre 2008

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Pierre Weiss, Claude Aubert, Janine Hagmann, Francis Walpen, Ariane Reverdin, Edouard Cuendet, Beatriz de Candolle, Jean-Michel Gros, Guy Mettan, Roger Golay, Gabriel Barrillier, Eric Leyvraz, Hugues Hiltbold, Michèle Ducret, Gilbert Catelain et Pascal Pétroz pour fêter dignement les 500 ans de Calvin en 2009

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 mai 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant que :

- Calvin a profondément marqué notre cité en y exerçant une influence aussi bien religieuse et morale que culturelle et politique;*
- l'anniversaire des 500 ans d'une personnalité aussi liée à Genève, qui a permis à Genève d'acquérir une aura internationale en marquant l'histoire du christianisme, mérite d'être fêté dignement;*
- le Musée international de la Réforme, lieu de mémoire vivante de la Réforme et de réflexion sur l'avenir du protestantisme, souhaite offrir à Calvin les honneurs qui lui sont dus pour cet anniversaire par l'organisation d'une exposition;*
- cette célébration ne manquera pas de susciter l'intérêt de tous les Genevois et d'attirer l'attention sur cette commémoration et sur Genève bien au-delà de nos frontières,*

invite le Conseil d'Etat

au vu de l'importance de cet événement pour notre cité, de prévoir lors de l'élaboration du budget 2009, une participation financière pour les événements culturels de la commémoration.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

D'abord déposée sous forme de résolution (R 543), la motion 1826 propose au Conseil d'Etat de dégager une participation financière pour les événements culturels qui se dérouleront dans le cadre de la commémoration du 500^e anniversaire en 2009 de la naissance de Jean Calvin.

Comme le précise l'exposé des motifs de la motion, Calvin est une personnalité-phare de l'histoire de Genève. Son influence rayonne encore aujourd'hui non seulement dans certaines structures et institutions genevoises (Collège de Genève, Université, Eglise protestante) mais également dans la réflexion politique, la pensée théologique, l'architecture et plus généralement dans toute la vie de la Cité.

Commémoration du 500^e anniversaire de la naissance de Jean Calvin

La commémoration de ce 500^e est, à Genève, naturellement liée à la célébration simultanée du 450^e anniversaire de la création de l'Académie qui donnera naissance au Collège de Genève et à l'Université. Aussi, de nombreuses manifestations, culturelles, scientifiques et plus populaires qui sont en lien avec Jean Calvin et son œuvre vont se dérouler pendant une année à Genève.

Une coordination entre les divers porteurs de projets a rapidement été mise en place (réunions régulières) et un calendrier commun a été élaboré par l'Université de Genève afin d'éviter des projets redondants ou des collisions dans l'agenda de ces manifestations.

Afin d'assurer le financement des différents projets culturels du 500^e anniversaire¹, et suite à l'adoption de la motion 1826 par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a décidé d'inscrire un montant de 500 000 F au projet de budget 2009 à la ligne Grandes manifestations². Ce montant devrait

¹ Les événements culturels et scientifiques liés au 450^e anniversaire de l'Académie disposent d'autres sources de financement (cf. plus bas).

² Rubrique budgétaire : 03 13 00.00 365.02 301

permettre de soutenir les projets qui ont été transmis à ce jour au Service cantonal de la culture (SCC) ou d'autres qui pourraient encore lui être transmis.

L'addition des demandes adressées au 31 octobre 2008 à la République et canton de Genève atteint le montant de 604 000 F :

- Grand spectacle aux Bastions (150 000 F)
- Théâtre de rue : spectacle, saynètes autour de Calvin et de son époque (50 000 F)
- Spectacle musical jeunesse (30 000 F)
- Festival de musique au Temple de Saint-Gervais (20 000 F)
- Exposition interactive sur Calvin (150 000 F)
- Edition d'un ouvrage (textes et photos) autour du patronyme de Calvin (50 000 F)
- Spectacle autour du temps au quotidien à l'époque de Calvin (114 000F)
- Soirée d'automne : concerts de musique de l'époque de Calvin (20 000 F)
- Concert à la Madeleine par l'Orchestre de chambre de Genève (20 000 F).

Afin de garantir une égalité de traitement, le SCC réunira un jury d'experts en fin d'année 2008 pour statuer sur les différents projets déposés et formuler un préavis à l'intention du Conseil d'Etat stipulant le montant des soutiens qui pourraient être attribués.

La procédure d'octroi respectera la loi sur les indemnités et les aides financières. Ainsi, un arrêté du Conseil d'Etat dressera la liste des projets retenus, les montants des aides financières attribuées ainsi que les modalités administratives liées à ces engagements. La décision du Conseil d'Etat sera communiquée au plus tard en janvier 2009, afin que les divers porteurs de projets puissent mener à bien ceux-ci, lesquels se dérouleront tout au long de l'année 2009.

Une évaluation de l'impact de ces subventions et du soutien de la République et canton de Genève sera réalisée au début de l'année 2010.

Le soutien public à ces événements et manifestations est à l'évidence nécessaire et bienvenu. L'aide de l'Etat viendra en complémentarité avec les moyens déjà réunis par les porteurs de projets, moyens provenant de sources privées, publiques ou propres.

Commémoration du 450^e anniversaire de l'Académie

Collège de Genève

Le Collège de Genève prépare différentes manifestations afin de commémorer son 450^e anniversaire. Ces projets sont organisés et soutenus financièrement par l'Association du 450^e qui prévoit notamment : la réalisation d'un colloque et des conférences sur les thèmes de l'enseignement secondaire d'hier et d'aujourd'hui et des enjeux actuels d'une formation humaniste, différentes publications, la réalisation d'un DVD, la production des ateliers-théâtre de l'enseignement secondaire postobligatoire et un concert d'un chœur créé spécialement pour cette occasion³.

Le Conseil d'Etat, par arrêté du 23 juillet 2008, a attribué un montant de 100 000 F⁴ à l'association pour l'organisation de cette commémoration. Le solde du financement est recherché auprès d'autres partenaires.

Outre ces manifestations, il est à relever que le Collège Calvin⁵ organisera un banquet avec ses anciens élèves. Cet événement sera quasiment autofinancé par le paiement du repas par chaque invité. Un complément sera versé par le budget ordinaire du Collège Calvin et une participation proviendra de la direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire.

Université de Genève

L'Université de Genève organisera des activités commémoratives qu'elle inscrit dans un cadre général de communication et de valorisation de l'institution pensé sur le long terme. Souhaitant intégrer ces activités dans la la Cité, l'Université souhaite offrir une série d'événements destinés à un très large public. De mi-février à décembre 2009, de nombreuses manifestations jalonnent l'année dont un cycle de grandes conférences, une exposition dans les rues de Genève rappelant les liens historiques entre Université et Cité, des rendez-vous hors les murs et dans les bâtiments universitaires invitant le public à découvrir de façon conviviale et ludique les sciences de la nature comme les sciences humaines. Certains événements se prolongeront après 2009, comme un projet autour du génome ou encore une exposition en collaboration avec le CERN, qui sera présentée pendant cinq ans à travers l'Europe⁶.

³ Détails du projet : <http://www.calvin450.ch/>

⁴ Rubrique budgétaire : 03.23.00.00 365 0 15 01 : le montant porte sur le colloque et conférences ainsi que sur les publications

⁵ Cet événement est hors programmation du Collège de Genève

⁶ Ces deux projets sont complètement financés par des fonds privés

Le Conseil d'Etat relève encore une série de journées portes ouvertes à l'Université qui permettront, en automne, aux élèves du Collège de Genève de découvrir le lieu qu'ils fréquenteront – peut-être – après leur scolarité postobligatoire⁷.

Le financement de ces projets est prévu dans la Convention d'objectifs aujourd'hui en préparation entre le département de l'instruction publique et l'Université. Cette convention prévoit effectivement de renforcer la place de l'Université et ses liens avec la cité par l'organisation d'évènements destinés à un large public, dont notamment le 450^e anniversaire de sa création par Jean Calvin. Un montant de 500 000 F est inclus dans la subvention ordinaire de l'Université spécifiquement pour le soutien à ces manifestations⁸ qui devront, elles aussi, être financées en partie par d'autres revenus ou réallocations internes.

Conclusion

Si les montants de 2 fois 500 000 F inscrits au projet de budget 2009 sur le crédit Grandes manifestations (manifestations culturelles pour la commémoration du 500^e) et sur la subvention attribuée à l'Université (pour la commémoration du 450^e) devaient être retenus, l'Etat soutiendra ces commémorations par un montant total de 1,1 million de francs comprenant aussi la somme déjà attribuée pour célébrer le 450^e anniversaire du Collège.

En son état actuel, le calendrier 2009 des commémorations du 450^e de l'Académie et le 500^e de la naissance de Jean Calvin, leur fondateur, montre que des événements de plus ou moins grande envergure se dérouleront chaque mois de cette année qui vient. Le Conseil d'Etat propose dès lors une contribution substantielle de la République et canton de Genève pour permettre à la population et aux visiteurs qui afflueront à Genève en 2009, de faire ou refaire connaissance avec Jean Calvin, cette illustre personnalité dont notre canton entend fêter, dignement et avec l'ampleur qui s'impose, la mémoire.

⁷ Détail du projet : <http://www.unige.ch/450>

⁸ Rubrique budgétaire : 03.26.00.00 363 0 01 02

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot